



Suis-je dans l'obligation de créer une sarl ?

Par **toniotheboss**, le **02/06/2008** à **14:29**

dans le cadre de l'achat d'un terrain puis de la construction d'un immeuble dont une partie des appartements (3) seront revendus et une autre (2) seront loués, suis-je dans l'obligation de créer une SARL ou puis-je constituer une SCI, et qu'es-ce qui est fiscalement le plus intéressant et pourquoi?

D'avance merci

Par **novice43**, le **02/06/2008** à **20:15**

bonsoir,

Vous trouverez votre réponse dans le lien suivant (la situation est en plus similaire) :

<http://www.net-iris.fr/forum-juridique/proprietaire-locataire/25945-sci-vs-sarl.html>

cordialement,

Par **reno_8**, le **02/06/2008** à **21:26**

je vous conseil la SCI, en plus l'objet de votre activité est immobilier, par défaut vaux mieux creer une SCI